

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL
Direction générale des ressources humaines
Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire
Sous-direction de la gestion des carrières
Bureau de gestion des carrières des personnels du second degré
DGRH B2-3
72 rue Regnault – 75243 PARIS CEDEX 13

Le ministre de l'éducation nationale,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°68-503 du 30 mai 1968 modifié portant statut particulier des professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques ;

VU le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré, notamment son article 18-5 ;

VU l'avis de l'inspection générale de l'éducation nationale ;

VU l'avis de la commission administrative paritaire nationale du corps des professeurs agrégés, réunie le 5 juillet 2018,

VU l'arrêté ministériel en date du 6 juillet 2018 portant inscription de professeurs de chaires supérieures sur la liste d'aptitude pour une nomination au grade de professeur agrégé de classe exceptionnelle établie au titre de l'année scolaire 2017-2018,

Arrête :

Article 1^{er} : Les 55 professeurs de chaires supérieures dont les noms suivent, inscrits sur la liste d'aptitude pour une nomination au grade de professeur agrégé de classe exceptionnelle établie au titre de l'année scolaire 2017-2018, sont nommés et titularisés au grade de professeur agrégé de classe exceptionnelle à compter du 1^{er} septembre 2017.

Nom usuel	Nom de famille	Prénom	Discipline	ACADEMIE
BACCHUS	BACCHUS	FRANCOIS	SC.PHYS	LYON
BESSION	DROUAUX	CATHERINE	MATHEMATIQ	GRENOBLE
BONNIER	BONNIER	JEAN CLAUDE	HISTOIRE	LILLE
BRAUNER	BRAUNER	JOEL	MATHEMATIQ	NANCY-METZ
BRETON	BRETON	DANIEL	SC.VIE TER	MONTPELLIER
CELLI	CELLI	GERARD	ANGLAIS	VERSAILLES
COLOMBARI	COLOMBARI	GERARD	MECANIQUE	AIX-MARSEILLE
DEBRAY	DEBRAY	MARC	PHILOSOPHI	LILLE
DONZEL	DONZEL	GERARD	MATHEMATIQ	MARTINIQUE
DUBUS	DUBUS	BEATRICE	MATHEMATIQ	CAEN
EHR SAM	POCHON	VERONIQUE	LET MODERN	STRASBOURG

Nom usuel	Nom de famille	Prénom	Discipline	ACADEMIE
ERNEWEIN	ERNEWEIN	JACQUES	HISTOIRE	STRASBOURG
FARNAN	LE GOIC	DANIELLE	ANGLAIS	PARIS
FEDON	FEDON	JEAN PIERRE	MATHEMATIQ	VERSAILLES
FORTIN	FORTIN	PHILIPPE	MATHEMATIQ	BORDEAUX
GAULIER	BERWANGER	ANNE	SC.PHYS	BESANCON
GIRE	GIRE	CAMILLE	MATHEMATIQ	CRETEIL
GRECIAS	GRECIAS	PIERRE	SC.PHYS	AIX-MARSEILLE
GROSSETETE	GROSSETETE	MARIE PAUL	SC.VIE TER	AIX-MARSEILLE
JACQUENS	PALACIO	MARIE JOSE	LET MODERN	PARIS
JACQUENS	JACQUENS	JEAN CLAUDE	MATHEMATIQ	PARIS
JOLY	JOLY	JEAN-LUC	LET MODERN	PARIS
LAVAU	LAVAU	GERARD	MATHEMATIQ	DIJON
LEFEBVRE	GAUDEMAR	ELISABETH	SC.PH.CHIM	VERSAILLES
LEMBERG	LEMBERG	HENRI	MATHEMATIQ	PARIS
LETKI	OHLMANN	ODILE	SC.PHYS	VERSAILLES
LEVRAT	LEVRAT	JEAN-LUC	SC.PHYS	29E RECTORAT
LODIER	LODIER	BERNARD	MECANIQUE	PARIS
LOUVEAUX	EYSSETTE	MARIE JOSE	GEOGRAPHIE	PARIS
MAGGI	VIDELAINE	PASCALE	MATHEMATIQ	GRENOBLE
MARCEL	MARCEL	BRUNO	SC.SOCIALE	PARIS
MESNARD	MESNARD	DENIS	ALLEMAND	BORDEAUX
METZDORF	METZDORF	BERNARD	ANGLAIS	NANCY-METZ
MONTEILLIER	MONTEILLIER	JACQUES	SC.PHYS	GRENOBLE
OGIER	OGIER	PASCAL	HIST GEOG	LYON
PERRIN	HUISMAN	EMMANUELLE	PHILOSOPHI	PARIS
PERY	PELY	MARIE ALINE	MATHEMATIQ	PARIS
PIQUEMAL	LEGAGNEUX	PASCALE	SC.PHYS	VERSAILLES
PORTIER	PORTIER	GABRIEL	SC.PH.CHIM	CAEN
PRIMEVERT	PRIMEVERT	CHRISTIAN	MATHEMATIQ	DIJON
RODOT	RODOT	PHILIPPE	MATHEMATIQ	DIJON
ROUBIN	ROUBIN	JEAN-PIERRE	SC.PHYS	AIX-MARSEILLE
SAADOUN	SAADOUN	DANIEL	PHILOSOPHI	PARIS
SAUVARD	SAUVARD	BEATRICE	ECO.GES.AD	VERSAILLES
SEROR	WYLER	JACQUELINE	ESPAGNOL	PARIS
SIDANER	CARPENTIER	SOPHIE	MATHEMATIQ	PARIS
TOULGOAT	BALOCCO	MARTINE	SC.PHYS	NANTES
TREUSSARD	TREUSSARD	JEAN-RENE	SC.PHYS	RENNES
VIGNERON	ESBELIN	MARTINE	SC.PH.CHIM	PARIS
VILLOING	VILLOING	ERIC	LET MODERN	RENNES
VOITA	VOITA	DIDIER	LETTRES CL	LYON
WACRENIER	WACRENIER	FLORENCE	ALLEMAND	VERSAILLES
WAGNER	GUITTON	CHRISTINE	MATHEMATIQ	PARIS
WEISS	WEISS	FRANCOIS	MECANIQUE	TOULOUSE
WLODARCZAK	SIVERY	BEATRICE	SC.PHYS	LILLE

Article 2 : Les intéressés sont classés au 3^e échelon du grade de professeur agrégé de classe exceptionnelle (IB HEB 2), sans ancienneté conservée, à compter du 1^{er} septembre 2017.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié sur SIAP (système d'information et d'aide pour les promotions <http://www.education.gouv.fr/cid275/resultats-des-operations-de-promotion-des-personnels-enseignants-d-education-et-d-orientation.html>) et sera affiché pendant une durée de deux mois dans les locaux du ministère de l'éducation nationale, 72 rue Regnault, Paris 13^e (accueil), à compter de la date de sa signature.

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,

- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;

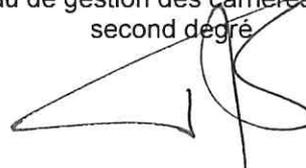
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

* 4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

Fait le 6 juillet 2018

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,
La chef du bureau de gestion des carrières des personnels du
second degré



Nathalie BATTISTI